

PRÉFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes située à Sennecey-le-Grand, déposé par la SARL CPV SUN 40 – 47, rue Joseph Aloïs Schumpeter – 34470 Perols.

La demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes (installation de 35 400 modules photovoltaïques pour une puissance totale de 13,8 MWc avec postes de transformation et de livraison), sur un site de 12,84 hectares, inclus dans la zone ECHO PAR, située sur le territoire de la commune de Sennecey-le-Grand, lieu-dit « La Goutte » et déposée par la SARL CPV SUN 40 – 47, rue Joseph Aloïs Schumpeter – 34470 Perols est soumise à enquête publique. Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Antoine FILLAULT – a.fillault@luxel.fr – Tél : 04.67.64.99.60. ou 06.71.94.06.95.

L'enquête publique préalable à la décision du préfet de Saône-et-Loire sur la demande de permis de construire se déroulera en mairie de Sennecey-le-Grand du mardi 3 novembre 2020 à 9h00 au vendredi 4 décembre 2020 à 12h00. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- samedi de 11h00 à 12h00

M. Philippe COLOT, officier de Gendarmerie en retraite, a été désigné par M. le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- mardi 3 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- lundi 9 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- jeudi 12 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- samedi 28 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- vendredi 4 décembre 2020 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de construction pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, à l'intention du commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête et avant la date et l'heure de clôture. En outre, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Saône-et-Loire.

Le dossier sera par ailleurs consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site Internet de la Préfecture de Saône-et-Loire (<http://www.saone-et-loire.gouv.fr> – rubrique « actualités », puis « avis et consultation du public » qui conduit à « enquêtes publiques » en bas de page) ;
- et à l'adresse URL <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-sennecey/>

Le public pourra adresser ses observations et propositions aux adresses électroniques suivantes :

> Web: <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-sennecey/>

> Mail : parc-solaire-sennecey@democratie-active.fr

avant le vendredi 4 décembre 2020 à 12 h.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie de Sennecey-le-Grand et en préfecture de Saône-et-Loire ainsi que sur le site Internet de la préfecture.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra une décision sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord du permis de construire, assorti le cas échéant, de prescriptions spécifiques ou refus du permis de construire.